

	ENREGISTREMENT	IS 047/G
	DEMANDE DE BRANCHEMENT À L'ÉGOUT	Date de dernière modification : 19/05/2021 Page : 1/1

Particulier

Entreprise - PME

Nom ou Raison sociale :

Numéro référence à rappeler (facture eau):

Adresse:

E-Mail:

Téléphone Portable:

Téléphone Domicile :

Mandataire / Téléphone :

je soussigné(e) M. Mme

Agissant en qualité de : Propriétaire Mandataire

Je sollicite un branchement individuel à l'égout destiné au deversement:

Eaux usées domestiques

Eaux Pluviales

(Si Eaux Usées Domestique à Caractère Spécial, préciser la nature)

(Si Eaux Industrielles, préciser la nature de l'activité industrielle) :

Si Autres préciser :

Type de Construction: Villa Rez de Chaussée Villa R+1 Immeuble supérieur ou égal à 2 étages

Sis (e) à l'adresse :

Je joins à ma demande la somme non remboursable de 36 580 FCFA TTC pour les frais d'établissement de devis et m'engage à me conformer aux dispositions au verso issues du Règlement du service d'Assainissement liquide

Pièce jointe : Copie facture SENEAU Copie Contrat d'abonnement EAU

Fait à Dakar le:

<u>Pour l'ONAS</u> Agent Commercial	<u>Signature du Client et ou cahet</u> "lu et approuvé"
--	---

Engagements du client:

- ▶ Déverser des eaux usées autorisées par l'ONAS;
- ▶ Payer le devis estimatif des travaux avant exécution du branchement;
- ▶ Régler la différence (moins perçu) entre le devis estimatif et le mémoire représentant le coût réel des branchements

Engagements de l'ONAS:

- ▶ Faire une étude technique avant l'établissement du devis estimatif et la réalisation du branchement;
- ▶ Mettre à la disposition du client dans un délai de 5 jours un devis estimatif des travaux en cas de branchement raccordable ou aviser le client dans le cas contraire;
- ▶ Réaliser le branchement à l'égout dans les règles de l'art dans un délai de 13 jours après paiement du devis estimatif pour les branchements sans traversée de chaussée

- ▶ Etablir un mémoire représentant la facture définitive après exécution des travaux;
- ▶ Rembourser le client en cas de trop perçu entre le devis estimatif et le mémoire ;
- ▶ Entretien et réparer les ouvrages réalisés.

Déversements interdits dans les réseaux d'égout:

▶ le contenu des fosses septiques ; les ordures ménagères ; les peintures et solvants ; les huiles de vidange ; les liquides et vapeurs corrosives ; les hydrocarbures ; les matières inflammables ; les corps solides.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux services suivants:

Service Commercial Dakar Tel:	33 859 35 39	adresse e-mail: onas_branchement@onas.sn
Service Régional Thiès:	33 951 82 43	adresse e-mail: onasthies@onas.sn
Service Régional Rufisque:	33 836 30 52	adresse e-mail: onas.rufisque@onas.sn
Service Régional Saint Louis:	33 961 51 24	adresse e-mail: onas.stlouis@onas.sn
Service Régional Kaolack:	33 941 52 02	adresse e-mail: onaskaolackl@onas.sn
Service Régional Louga :	33 967 02 83	adresse e-mail: onaslouga@onas.sn
Service Régional Richard-Toll:	33 963 37 31	adresse e-mail: onasrt@onas.sn
Service Régional Mbour:	33 957 12 27	adresse e-mail: onas.mbour@onas.sn

OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT DU SENEGAL

Cité TP SOM N°4 HANN - Tél. : +221.33.859.35.35 – Fax : +221.33.832.35.31 - N° Orange : 818.00.10.12
Email : onas@onas.sn ; onas@orange.sn – site web : www.onas.sn
NINEA : 00830 48 2 S 3 - B.P. 13428- DAKAR (Sénégal)